



Saisie atd sur demande d'une autre banque

Par **philpg1**, le **21/02/2012** à **21:21**

Bonjour,rnrnTrès rapidement, je résume ma situation. Je suis paysan et j'ai bénéficié d'un prêt pour l'achat de ma propriété il y a une quinzaine d'années auprès du CA. rnIl y a trois ans j'ai eu un accident du travail avec une incapacité permanente pendant 2 ans. Suite à cela je touche une pension d'invalidité de 30 %. A la suite de mon accident j'ai contacté le CA pour faire activer l'assurance ADI liée au prêt. Refus de la banque, j'ai donc arrêté de rembourser mes échéances car je n'en avais plus les moyens. J'ai pu reprendre mon activité avec ce handicap reconnu et suis dans une autre banque CM. rnL'an dernier, je reçois un recommandé pour me demander de reprendre les versements liés à l'emprunt, je refuse, et sollicite un rendez vous que j'obtiens auprès de la Caisse Régionale du CA. J'explique ma position, et leur demande qu'ils mettent en oeuvre un processus pour mon accident et les indemnités d'assurance. rnAujourd'hui j'apprends par mon conseiller du CM qu'un ATD vient d'être fait sur mon compte de 5500 € ! Qu'il n'a jamais vu cela....rnJe précise que je n'ai eu aucune visite de quiconque auparavant ni huissier, ni lettre recpmmandée avec AR.rnQue dois je faire SVP ?rnrnMerci

Par **pat76**, le **22/02/2012** à **18:42**

BonjourrnrnVous assigné la banque devant le Tribunal, la banque ne pouvant agir sans titre exécutoire.

Par **philpg1**, le **22/02/2012** à **22:41**

Merci beaucoup de cette réponse.
Je dois prendre un avocat pour cette procédure ou je peux le faire seul ? Si je peux le faire seul, comment procéder exactement ?

Par **pat76**, le **23/02/2012** à **13:25**

Bonjour
Prenez un avocat ou faites vous aider par l'AFUB (Association Française des Usagers des Banques).